MAIRIE DE GILLES (28260)

Note de synthèse du Conseil municipal du 4 novembre 2026 convoqué le 28 octobre 2026

Présents : Sophie Apruzzese, Pascal Avril, Sarah Barbey, Christian Bourrat, Laurence Dujardin, Dominique Ferrandin, Mylène Pinon, Bénédicte Renard

Absente excusée : Véronique Dumont

Absent : Timothée de Ferrières

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 23 septembre 2026 – à l'unanimité

2) Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal Avril – à l'unanimité

En l'absence de délibération, Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

3) Travaux en cours

- Eglise Saint-Aignan

Le beffroi et le dôme seront reposés le mercredi 25 novembre. Un article sera publié sur le site internet de la commune pour prévenir les habitants qui pourraient être intéressés. Le dernier planning de la suite des travaux est diffusé aux conseillers durant la séance.

Le mardi 3 novembre a eu lieu la remise des prix de l'hebdomadaire Pèlerin (groupe Bayard) pour lequel la municipalité avait concouru au titre de la restauration de l'église. Soutenue par la Fondation du Patrimoine, notre mécène, elle a obtenu le Prix Pèlerin « Ensemble pour le patrimoine », venant récompenser la dynamique de la souscription publique. C'est une immense fierté pour la petite commune de Gilles, dont le dossier a été retenu avec 7 autres parmi 320 dossiers !

L'entreprise de charpente a proposé un schéma pour les futurs abat-sons qui viendront habiller le fût du clocher. La solution doit être validée financièrement par le couvreur, la municipalité tenant à rester dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Le tableau financier actualisé du projet est remis à l'ensemble des membres présents.

- Travaux de voirie

Mme le Maire indique que les devis de l'entreprise Guérin TP ont été signés et que la commune est en attente d'une date de démarrage des travaux pour la rue des Chauguettes, le CR 22 de la Correspondance aux Rostys, ainsi que pour l'aménagement des trottoirs et de la placette dans le bas de la Grande rue.

Bénédicte Renard ajoute qu'un trou conséquent s'est formé rue des Rostys, suite à un affaissement de l'accotement. Madame le Maire en a informé le conseil départemental, puisque l'entretien de cette voie est de son ressort. Le passage fréquent de camions et surtout d'engins agricoles a découragé cette instance. Michel Malhappe suggère toutefois d'écrire au Département afin de leur demander d'assumer pleinement leur responsabilité en cas d'accident, en espérant une réaction positive de sa part.

Madame le Maire a également écrit au Président du conseil départemental pour obtenir son autorisation quant au passage à 30 km/h de l'ensemble du village. La signalétique sera mise en place à chaque entrée de village, ce qui

permettra de supprimer d'autres panneaux routiers à l'intérieur de la commune, notamment route de Bréval. Ce sera l'occasion de compléter les panneaux d'entrée de village, dont certains sont manquants.

- Sente partagée route de Bréval

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été obtenue de la part du Département pour le financement de ce projet, qui n'avait pas remporté l'adhésion des riverains sous sa première forme. Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette aide, il convient soit de réfléchir à un nouvel aménagement de sécurité dont les travaux devront être achevés avant le 31 décembre 2027, soit de reporter la subvention sur un autre projet de voirie.

La commission travaux se réunira très prochainement pour statuer sur ce dossier, que le conseil municipal souhaite poursuivre, peut-être avec un aménagement moins ambitieux, mais néanmoins pérenne et apte à assurer la sécurité de ses utilisateurs.

Michel Malhappe rappelle que, dans ce projet, était inclus l'aménagement au droit du ralentisseur pour régler le problème d'accumulation des eaux pluviales stagnantes, à conserver.

- Réparation du mur du cimetière

Madame le Maire indique que le mur d'enceinte du cimetière montre des signes de dégradation en plusieurs endroits : fissures, tuiles manquantes, pierres déchaussées… L'entreprise en charge de l'entretien de la commune a donné une estimation du temps de travail et du budget du chantier. Dominique Ferrandin souhaite que la municipalité demande plusieurs devis afin de comparer les prestations.

- Restauration de la statue de la Sainte Barbe, classée MH

La municipalité avait délibéré en faveur de la restauration de cette statue, sous condition de l'obtention d'une subvention de la DRAC, reçue cette semaine. Le devis va donc pouvoir être signé, mais sans les coûts de transport. Ceux-ci étant considérables, Christian Bourrat s'est proposé pour aller chercher les statues avec son camion.

- Passerelle rue de la Champagne

Une souche à l'intérieur du ru ayant soulevé la passerelle, l'écoulement des eaux est inversé et ne permet pas une bonne évacuation en cas de fortes précipitations. Le devis pour retirer la souche et refaire les bordures en pierre est signé.

- Installation électrique dans la remise de la cour de l'école

Les travaux, complétés par l'achat d'un réfrigérateur, sont achevés. Ils ont grandement facilité le travail des conseillers municipaux, notamment durant la fête de Gilles.

- Raccord sur la bouche incendie du haut de la Grande rue

Grâce à l'implication de M. Gérald Colé, le problème est enfin résolu. Il a réalisé et mis en place une pièce sur mesure que les pompiers peuvent désormais utiliser.

4) Travaux envisagés pour 2027 (hors église)

- Aménagement de la rue Mouillée

Le CAUE a été consulté et a dirigé la municipalité vers les services compétents en eaux pluviales de l'Agglo. Rendez-vous est pris le 12 novembre pour tenter de mieux maîtriser l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales, notamment en aménageant les berges du ru. Ce projet devrait pouvoir être aidé par plusieurs sources de financement.

- Local de stockage de l'Auberge gilloise

Une mise aux normes de ce local s'avère nécessaire et un devis a été demandé à l'entreprise Fernandes, qui servira de point de repère pour demander les subventions idoines.

- Stationnement aux abords du cimetière

La rue du Trou Borgnet étant étroite et ne permettant pas le stationnement aux abords du cimetière, la municipalité a envisagé deux options. La première consisterait en la cession par un propriétaire d'une bande de terrain suffisante en face du cimetière pour y permettre le stationnement sans gêner la circulation. La seconde serait l'achat d'une parcelle le long du mur bas du cimetière pour y aménager quelques places de stationnement. Les premiers contacts avec les propriétaires de parcelle ont été pris.

Dominique Ferrandin suggère d'ajouter quelques panneaux en bois aux abords et dans le village pour indiquer la direction du cimetière, mais aussi de la mairie et de l'Auberge.

- Mise à niveau de la sente de la Justice

Ce point avait été évoqué par Dominique Ferrandin lors du conseil municipal du 23 septembre 2026. Il sera inscrit à l'agenda des travaux 2027.

- Aménagement des trottoirs de la rue Neuve

Madame le Maire s'est engagée à inscrire le projet à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux. Les nuisances liées aux déjections canines sont récurrentes, une solution pérenne est ardemment souhaitée par les riverains.

Christian Bourrat propose d'inclure un nouvel article sur le sujet dans le prochain Tambour du Radon. Sarah Barbey propose la mise à disposition de sacs pour ramasser les crottes ou la mise en place d'un espace dédié sur la commune. Madame le Maire pense que l'incivilité de certains propriétaires de chien ne se résoudra malheureusement pas par un panneau, des sacs ou des toilettes canines.

5) Point financier

Madame le Maire indique que la trésorerie s'établit à ce jour à 602 614,26 €.

6) Participation aux syndicats intercommunaux et aux commissions thématiques de l'Agglo

- Syndicat mixte intercommunal du canton d'Anet (SMICA)

Christian Bourrat indique que, suite à l'élection de Mme Virgine Quentin, devenue sénatrice, de nouvelles élections se sont tenues pour désigner le Président, les Vice-présidents et membres du bureau du SMICA. C'est Éric Binet, maire de Sorel-Moussel, qui a été élu à l'unanimité, tandis que les Vice-présidents et membres du bureau ont tous été confortés dans leur position respective. Le nouveau Président a l'intention de venir à la rencontre des communes adhérentes pour entendre leurs besoins.

- Commission Enfance, Jeunesse, Famille et Vie sociale

Mylène Pinon relate que la Vice-présidente, Mme Emmanuelle Bonhomme, a déroulé le programme 2026-2029 de la commission le 12 octobre, ainsi qu'un bilan financier et humain des activités périscolaires et de loisir du canton de Brezolles.

- Correspondant défense

Dominique Ferrandin relate la demande insistante du réseau de faire participer les jeunes aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, afin de les sensibiliser au devoir de mémoire et au rôle de la défense nationale.

- Commission Mobilités de l'Agglo

Madame le Maire relate que le sujet principal abordé a été celui de la participation des communes aux transports scolaires, dont les coûts augmentent. Alors que l'Agglo souhaite réévaluer ceux-ci et les répercuter sur les communes, celles-ci souhaitent plus de transparence sur les coûts réels, un rappel des taux appliqués et une uniformisation de ceux-ci.

La majoration appliquée en cas de retard d'inscription est critiquée pour les nouveaux arrivants, ce qui devrait conduire à une actualisation du règlement.

- Commission Culture et Sport

Madame le Maire indique que, si l'élection du Vice-président au Sport n'a pas posé de problème, celle du Vice-président à la culture a donné lieu à une passe d'armes entre les candidats. Celui finalement élu a quitté l'assemblée au milieu de la séance. La prochaine commission est prévue le 30 novembre.

7) Tour de table

Pascal Avril demande si le PLU prévoit une mesure pour obliger les pétitionnaires ayant déposé un permis de construire et démarré les travaux à achever la construction. **Madame le Maire** regrette que non et précise qu'un permis de construire est valable 3 ans. Seulement, il suffit au pétitionnaire de réaliser quelques bricoles occasionnellement pour repousser ce délai.

Pascal Avril signale qu'un riverain de la route de Bréval a installé depuis peu un tuyau d'évacuation qui sort sur la voie publique. **Madame le Maire** se rendra sur place et prendra les mesures nécessaires, rappelant que les eaux pluviales, comme les eaux usées doivent être traitées directement sur la parcelle.

Christian Bourrat en profite pour signaler le même problème rue du Trou Borgnet, vraisemblablement au n° 2 (à confirmer).

Pascal Avril mentionne un avaloir à nettoyer et à vider rue des Rostys, après l'embranchement avec la rue des Casse-Croûtes. **Madame le Maire** transmettra à l'entreprise chargée de l'entretien de la commune.

Pascal Avril souhaite qu'un courrier soit adressé aux riverains qui laissent leurs poubelles dehors entre deux tournées de ramassage, ce qui est contraire au règlement de l'Agglo, propriétaire des bacs, et parfaitement inesthétique. **Madame le Maire** en prend note et ajoute que les poubelles sont considérées comme des projectiles dangereux en cas de coup de vent. La responsabilité du riverain concerné serait totale en cas d'accident. Un rappel sur le sujet sera effectué sur le site internet de la commune et dans le prochain Tambour du Radon. **Madame le Maire** précise toutefois que le problème majeur concerne les résidences secondaires ou les locations, à charge pour les propriétaires de trouver une solution avec un voisin ou toute personne susceptible de rentrer les conteneurs dans la propriété en cas d'absence.

Bénédicte Renard souhaite qu'une action soit menée auprès de la Préfecture pour inciter le Préfet à reconnaître l'état de catastrophe naturelle de la commune, notamment sur le plateau argileux des Rostys dont les maisons ont grandement souffert de la sécheresse de l'été 2026. **Madame le Maire** rappelle que la procédure est très cadrée et assez longue : la mairie collecte les dossiers des riverains et peut déposer l'ensemble sur la plateforme e-catnat dès le mois de janvier pour l'année N-1. C'est ensuite une commission interministérielle qui statue en présence des Préfets, souvent dans le courant du 2ème trimestre de l'année N. **Bénédicte Renard** s'interroge sur la marge de manœuvre de la municipalité face à l'urgence pour que les dossiers déposés soient pris en charge par les assurances. **Madame le Maire** indique que certaines compagnies ont assoupli leur réglementation à ce sujet. **Dominique Ferrandin** ajoute que les nouvelles constructions nécessitent une étude de sol qui devraient inciter les constructeurs à réaliser les fondations en fonction.

Sarah Barbey, nouvellement élue, est admirative du temps passé par plusieurs conseillers pour assister aux différentes instances de l'Agglomération et syndicats intercommunaux, en plus des commissions communales et

du travail réalisé au sein de la municipalité. Elle pense qu'un article dans le prochain Tambour du Radon pourrait mettre en lumière cet investissement au service de la collectivité. **Michel Malhappe** lui suggère d'utiliser son regard neuf pour rédiger cet article. **Laurence Dujardin** regrette que ceux qui critiquent sans prendre le temps de considérer la somme de travail effectué ne lisent pas non plus le Tambour du Radon, ne veulent pas s'informer et que leur point de vue ne changera pas.

Dominique Ferrandin s'interroge sur l'esthétisme de deux concessions récemment aménagées dans le cimetière de Gilles, dont l'une rompt l'alignement de l'allée. **Michel Malhappe** s'est rendu sur place et a constaté que le décroché créé est aligné à l'if planté un peu plus bas. Ces concessions, ainsi que cinq autres, ont fait l'objet d'un débat par les concessionnaires, les emplacements initialement attribués l'ayant été sur la base de l'ancien plan dont les cotes étaient inexactes. Une solution a été trouvée le week-end dernier, les aménagements réalisés ne seront pas déplacés.

Dominique Ferrandin se fait le porte-parole de **Véronique Dumont** et revient sur les soucis qu'elle rencontre très fréquemment avec l'entrée de son garage. Elle souhaite qu'une décision définitive soit prise pour lui assurer de pouvoir y stationner sans être gênée par des véhicules. **Madame le Maire** rappelle que l'espace devant ce garage appartient à la voie publique, puisqu'il s'agit d'une aire de retournement pour les véhicules qui entrent sur la place par la Grande rue et qui doivent y retourner du fait du sens interdit de la rue de la Correspondance. Une solution avait été proposée par **Christian Bourrat** à l'issue du conseil municipal précédent : la mise en place d'une barre métallique avec cadenas suffisamment avancée pour empêcher le stationnement, mais également suffisamment en retrait pour permettre la manœuvre. **Michel Malhappe** rappelle qu'une autre solution consisterait à faire acte de présence plusieurs matins et plusieurs après-midis pour empêcher le stationnement. Un arrêté est d'ailleurs toujours en vigueur pour interdire la circulation place de l'Eglise aux horaires d'entrée et de sortie d'école. **Madame le Maire** souhaite une solution plus pérenne.

Dominique Ferrandin souhaiterait que les propriétaires de parcelles de bois réfractaires à la chasse se signalent en mairie, en indiquant le numéro cadastral et en apposant les panneaux correspondants aux limites desdites parcelles. Pour la société de chasse, il est impossible, sans cette mesure, de connaître les souhaits des nouveaux propriétaires et donc de les respecter.

Dominique Ferrandin demande si l'apport dans les champs de fumier de poule est soumis à réglementation. **Madame le Maire** lui répond qu'en dehors du périmètre du captage d'eau potable, le fumier de poule est un entrant pour l'agriculture biologique non réglementé.

Mylène Pinon regrette que les fils téléphoniques pendent toujours route de Bréval. Christian Bourrat l'assure que les démarches ont pourtant été faites auprès d'Orange, mais que la fin du réseau cuivre approchant, l'entreprise attend l'échéance pour retirer l'ensemble des fils d'une traite.

Mylène Pinon réitère sa demande d'effectuer un tour de Gilles à pied ou en voiture pour prendre toute la mesure des chemins et voies de la commune. **Laurence Dujardin** se propose pour une balade à pied, **Dominique Ferrandin** et **Michel Malhappe** pour un tour en voiture.

Laurence Dujardin déplore l'énorme dépôt sauvage de cartons d'emballage sur le chemin qui longe le château d'eau en partant vers la Chaussée d'Ivry. **Madame le Maire** a déposé plainte le jour même, le 29 octobre. Il s'agit d'une benne dérobée à l'Escale bio, à Houdan, dont le contenu a été déversé dans le bois de Gilles. Le PV de dépôt de plainte stipule que c'est à l'entreprise victime de venir enlever ses déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.